

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Baccalauréat 2020 : un premier tour mieux coté pour le centre de Sainte-Marie

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU lendemain de la délibération des résultats du premier tour du baccalauréat session 2020 sur l'ensemble du territoire national, entre autres, par voie numérique, les chiffres indiqués par la direction générale des Exams et Concours (DGEC) semblent confirmer un léger regain de bonne santé de notre système éducatif. En effet, les résultats de cette session de l'année 2020, laquelle s'est déroulée dans des conditions sanitaires strictes à cause de la pandémie à Covid-19, ont été légèrement meilleurs que ceux de l'année précédente avec 0,86% de plus, soit 25,86% contre 25%. Les chiffres publiés hier placent le centre de Sainte-Marie en tête du classement général, avec un ratio de 59,04% ; suivi du centre Paul-Marie Yembit de Ndendé avec 44,81% ; et Roger Gouteyron de Gamba avec 42,22%. Pour le baccalauréat technologique, le taux de réussite est moins relui-

sant que celui de l'année précédente, mais tout de même en légère hausse. Il s'est hissé à 14,16% cette année contre 12,57% en 2019. De même, le taux de candidats admissibles à cet examen est passé de 33,93% l'an dernier à 39,28%. Pour rappel, le baccalauréat technologique concerne les filières industrielles telles que les sciences et techniques industrielles (STI) et les sciences et techniques de laboratoire (STL), ainsi que les filières du tertiaire. La grande innovation aura cependant été les moyens utilisés pour proclamer cet examen. Loin des scènes de liesse et autres cris de joie dans les différents centres d'examen comme de tradition, les quelque 30 000 candidats au baccalauréat général et technique ont reçu leur verdict final via des canaux numériques mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale (www.xgestedu.com, Sésame, SMS Push et matriculebac.com).



Photo: R.H.A

Le lycée et collège Sainte Marie arrive en tête des centres d'examen au premier tour.



COMMUNIQUE

Depuis quelque temps, l'ARCEP reçoit de nombreuses plaintes faisant état d'une inadéquation entre les débits internet fournis par les opérateurs des réseaux de communications électroniques, les volumes des données internet souscrits par leurs abonnés respectifs et ceux qui sont en définitive réellement consommés par ces derniers.

De ce fait, il ressort que certains abonnés constatent avec étonnement l'épuisement inexplicable du crédit monétaire de leurs comptes après quelques utilisations minimales des données internet souscrites.

Par ailleurs, les utilisateurs font observer que, après épuisement de leur forfait internet, les systèmes mis en place par les opérateurs débitent automatiquement les comptes bonus et principal sans leur aval, les privant ainsi de la possibilité de gérer personnellement leur crédit pourtant destiné aux appels vocaux.

Face à ces situations récurrentes, l'ARCEP met en garde les opérateurs sur ces dérives et les invite instamment, le cas échéant, à remédier à ces pratiques visant à léser le consommateur.

L'ARCEP rappelle par conséquent que tout manquement des opérateurs aux obligations prescrites par leurs cahiers de charges, à savoir la taxation, la facturation des services et la publication des tarifs sont passibles de sanctions.

Eu égard à ce qui précède, l'ARCEP invite les opérateurs à communiquer de manière plus transparente sur les tarifs des offres permanentes et promotionnelles des services voix et internet pour ainsi présenter clairement aux utilisateurs les différents modes de facturation desdites offres.

Le présent communiqué vaut mise en demeure

Le Président du Conseil de Régulation 03 SEP. 2020

